



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 05.02.2018

- Présidence : M. Nicolas Savoy, Syndic
- Présents : 85 personnes
Dont ont le droit de vote : 81 personnes (majorité à 42)
- Excusés : M. Sébastien Déjardin et Mme Sylvia Decrauzat
- Scrutateurs : MM. Jean-Marc Fellay, Christian Borgognon, Pierre Viret et Mme Jennifer Tapia
- Mode de convocation : - insertion dans la feuille officielle n° 3 du 19.01.2018
- affichage au pilier public
- convocation par tout-ménage
- sur le site Internet www.gletterens.ch
- Prise du procès-verbal : Christelle Bornand, secrétaire communale

Tractanda

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 décembre 2017

Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 59, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.

2. Budget de fonctionnement 2018

- 2.1 Présentation du budget de fonctionnement 2018
- 2.2 Rapport de la commission financière
- 2.3 Approbation du budget de fonctionnement 2018

3. Présentation du plan financier 2018-2022

4. Divers

A 20h05, l'Assemblée est déclarée ouverte. Au nom du Conseil communal, M. le Syndic souhaite la bienvenue aux citoyens présents et rappelle que l'Assemblée sera enregistrée. Il y a quatre invités dans l'Assemblée dont Mme Delphine Francey de La Liberté, et M. Pierre Köstinger de La Broye.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 18 décembre 2017

Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 59, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.

Un citoyen intervient pour demander de refuser le procès-verbal. Il lit un texte préparé et dit que le procès-verbal ne transcrit pas du tout ce qui a été dit lors de l'Assemblée du 18 décembre 2017. (*ndlr : ce texte est disponible à l'administration communale*).

Le procès-verbal du 18 décembre 2017 est approuvé par 44 voix pour, 17 contre et 20 abstentions.

M. le Syndic remercie la secrétaire communale pour la rédaction du procès-verbal.

2. Budget de fonctionnement 2018
2.1 Présentation du budget de fonctionnement 2018

M. le Syndic rappelle que, lors de la précédente Assemblée communale, le Conseil communal avait proposé une augmentation d'impôts de 10 points, soit de 17% qui a été refusée.

Le Conseil a donc suivi le souhait de l'Assemblée communale en modifiant le budget afin de ne pas avoir d'augmentation d'impôts. Le présent budget présente un déficit d'environ CHF 270'000.-, soit 4,83% de dépassement.

Questions / Remarques :

Un citoyen fait remarquer que le compte sur la page 21 du bulletin d'informations communales n° 59 « Principales charges liées » « 219.436.00 Participation au fonctionnement de l'AES » est un compte de produit alors que cela devrait être un compte de charge.

Deux citoyens interviennent et distribuent un document aux membres présents de l'Assemblée communale (*ndlr : ce document est disponible à l'administration communale*).

Ils demandent de faire voter un amendement du budget selon le tableau ci-dessous :

Tableau 2 - propositions d'amendement du budget 2018, version 2

Compte	Libellé	Charges	Produit	Etat du total des charges	Etat du total des produits	Etat du résultat	% déficit
	<i>Résultat avant amendements</i>	5'448'295	5'184'965	5'448'295	5'184'965	-263'330	-4.83%
900.401.00	Impôt bénéfice PM		15'000	5'448'295	5'199'965	-248'330	-4.56%
900.403.01	Impôt s/gains immob/plus-value		10'000	5'448'295	5'209'965	-238'330	-4.37%
660.315.00	entretien et rénovation installations port	15'000		5'463'295	5'209'965	-253'330	-4.64%
840.364.00	Village lacustre	5'000		5'468'295	5'209'965	-258'330	-4.72%
340.365.00	Dons aux sociétés locales	3'000		5'471'295	5'209'965	-261'330	-4.78%
	charges / recettes supplémentaires totales	23'000	25'000				

L'amendement proposé est refusé par 19 voix pour, 37 contre et 25 abstentions.

En résumé, ils disent qu'il y a énormément de différences entre les budgets et les comptes de ces dernières années et que les budgets ont toujours été très pessimistes. En fait, la Commune aurait pu effectuer des baisses d'impôts en effectuant des budgets plus optimistes.

Le Président de la commission financière rappelle que le principe de base d'un budget est de sous-estimer les recettes et de surestimer les charges.
Un citoyen demande l'équivalent plein-temps (EPT) du personnel correspondant au montant de CHF 606'880.-. Il lui est répondu qu'il y a 5,4 EPT et 2 apprentis concernant la Commune et env. 1,7 EPT pour l'accueil extra-scolaire. (*ndlr : le montant de CHF 606'880.- comprend également les allocations familiales et les frais de formation*)

2.2 Rapport de la commission financière

M. le Syndic donne la parole à Mme Fabienne Ballaman, membre de la commission financière qui lit le rapport de la commission financière. (*ndlr : ce rapport est disponible à l'administration communale*).

La commission financière relève que le nouveau budget de fonctionnement 2018 affiche un excédent de charges de 263'330 francs. Ce découvert représente 4.83% des charges budgétées. Cette proportion respecte les dispositions légales applicables aux comptes communaux qui fixent une limite à 5%. La commission financière invite les citoyens présents à l'Assemblée d'accepter le budget 2018 revu.

M. le Syndic remercie Mme Ballaman ainsi que tous les membres de la commission financière pour leur travail.

2.3 Approbation du budget de fonctionnement 2018

Le budget de fonctionnement 2018 est approuvé par voix 66 pour, 6 contre et 9 abstentions.

M. le Syndic remercie la boursière pour la rédaction du budget et pour sa comptabilité.

3. Présentation du plan financier 2018-2022

M. le Syndic donne la parole à M. Sébastien Guinnard, Conseiller communal responsable des finances.

M. Guinnard rappelle que le plan financier est un outil de gestion qui est important pour le Conseil communal. Il donne une vision d'avenir de la Commune pour les cinq prochaines années. Le plan financier ne doit pas être voté par l'Assemblée communale.

M. Guinnard présente le plan financier présenté dans le bulletin d'informations communales n° 59.

Questions / Remarques :

Une citoyenne demande quels bâtiments sont concernés par l'assainissement des 1,3 mios. Il lui est répondu qu'il s'agit des bâtiments de l'administration communale, du restaurant et de l'ancienne Cure.

Un citoyen fait remarquer que le bâtiment du Denner mériterait également une rénovation.

Un citoyen intervient pour dire que les frais des transports scolaires ne diminuent pas. Il lui est répondu que, tant que rien n'est signé avec les TPF, le chiffre ne sera pas modifié à la baisse.

Un citoyen demande si un projet modifié d'un chemin piétonnier jusqu'au quartier Fin de Gros-Bois sera proposé. Il lui est répondu qu'un projet d'arrêt de bus bidirectionnel a été privilégié. Le chemin piétonnier sera éventuellement étudié plus tard avec la Commune de Delley-Portalban.

Une citoyenne intervient pour lire un texte préparé (*ndlr : ce texte est disponible à l'administration communale*) Elle commente les tableaux distribués précédemment. Elle dit qu'elle avait besoin de comprendre le budget communal et qu'elle n'a pas confiance en ce que donne l'exécutif.

Un citoyen intervient sur les taux d'imposition des communes. Le 85% des communes ont un impôt minimum de 70.

Une citoyenne intervient pour faire remarquer que des montants concernant les bâtiments communaux ont doublé dans le plan financier depuis la dernière Assemblée. Il lui est répondu qu'entre les deux Assemblées, des réflexions ont été effectuées par le Conseil communal.

Un citoyen demande s'il est prévu de faire une étude de panneaux solaires sur le bâtiment de l'administration communale. Il lui est répondu qu'une étude va être effectuée concernant le toit de la nouvelle école.

4. Divers

M. le Syndic dit que la Commune voisine de Delley-Portalban a une commission culturelle. S'il y a des personnes intéressées à intégrer cette commission bi-communale, elles peuvent contacter M. Nicolas Savoy, Syndic.

Un citoyen évoque la question du Conseil général car il trouve que les débats des Assemblées communales deviennent trop techniques. M. le Syndic répond que sa requête sera prise en considération.

Un citoyen demande des réponses concernant le fonctionnement du port pour la prochaine Assemblée ou au plus tard pour l'Assemblée des budgets 2019. Il souhaite savoir le détail des amortissements du port.

M. le Syndic dit que cela sera répondu lors d'une prochaine Assemblée.

M. le Syndic clôt cette Assemblée communale, remercie les citoyens de s'être déplacés ce soir et leur souhaite un bon printemps. Il clôt l'Assemblée à 21h45.

M. le Syndic invite les membres de l'Assemblée à venir boire un verre de l'amitié au restaurant de la Croix-Fédérale.

La Secrétaire : Christelle Bornand



Le Syndic : Nicolas Savoy

